Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 42 (1978) **Heft:** 167-168

Artikel: La substantive attelée

Autor: Lorian, Alexandre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399666

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA SUBSTANTIVE ATTELÉE

Dans un article paru naguère dans le Français Moderne, LA RELATIVE «ATTELÉE», nous examinions divers aspects sémantiques et stylistiques de la subordonnée adjective se trouvant coordonnée (par et, mais, ou, rarement ni) à un adjectif ou à un complément nominal, rarement à un substantif nu, comme par exemple dans la phrase suivante 1:

(1) ... c'était un compagnon agréable et que j'aimais bien (Maurois, 268).

Nous avons pu constater que ce type d'attelage ou d'asymétrie était encore très vivant de nos jours, à tous les niveaux stylistiques, et qu'il bénéficiait d'une fréquence relativement élevée. « Relativement », cela veut dire par rapport aux attelages des propositions substantives, c'est-à-dire par rapport à la coordination (ou la juxtaposition) d'un nominal avec une des trois espèces suivantes de propositions (la nomenclature des subordonnées est provisoire; d'autres appellations seront proposées plus loin) :

- a) Nominal et relative sans antécédent (= avec antécédent implicite) :
 - (2) Elvire décrivait avec passion les robes et aussi quelques excentricités masculines, et de quoi avait l'air un homme très bien qui lui avait souri... (Aragon, 477).
- 1. Dans le Français Moderne 44/3 (1976), p. 254-273. Les textes-témoins, appartenant aux registres littéraires, didactiques ou journalistiques, restent les mêmes, et sont indiqués à la fin du présent article. Les exemples sans indication du nom d'auteur sont inventés pour les besoins de la cause; ceux qui nous semblent agrammaticaux ou ambigus sont précédés d'un astérisque; parmi les cas-limites, ceux qui paraissent plus que douteux sont marqués par un point d'interrogation.

Comme dans notre article de 1976, « attelage » a plus ou moins le sens que prête J. Marouzeau au terme grec « apo koinou », c.-à-d. « la construction dans laquelle deux compléments hétérogènes se trouvent dépendre d'un antécédent commun » (Lexique de la terminologie linguistique, Paris, Geuthner, 3^e éd. 1951, p. 25). Nous ne considérons pas « zeugme » comme synonyme d'« attelage », quoique celui-ci ne soit que le calque de celui-là. Pour une discussion de certains des sens possibles de « zeugme », v. ci-après chap. I(e) et n. 17.

b) Nominal et interrogative indirecte:

(3) ... il ne peut pas voir la tombe ni si quelqu'un s'en approche... (Charrière, 299).

c) Nominal et complétive :

(4) « Je voudrais penser comme tout le monde et que ça se voie sur ma figure ». (Aymé, 181).

En effet, si dans le corpus que nous avons proposé — quinze livres et six journaux — nous avons pu relever, respectivement, 321 et 173 relatives attelées, nous n'avons découvert que, toujours respectivement, 29 et 12 substantives attelées, des trois types. Ces statistiques comparatives démontrent lumineusement au moins un fait : alors que l'attelage de la proposition adjective s'avère être un phénomène plutôt courant, l'attelage de la subordonnée substantive se présente comme une construction rare, voire insolite — de nos jours sinon il y a quelques siècles.

Or, dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit d'assemblages asymétriques de deux termes; l'on a d'un côté un terme non propositionnel, de l'autre une structure développée, c'est-à-dire introduite par un outil spécialisé et possédant son propre nœud verbal. Mais les deux termes asymétriques étant fonctionnellement équivalents, leur attelage devrait pouvoir s'effectuer sans aucune difficulté.

Ainsi, pour rappeler d'une manière fugitive la relative avec antécédent : son attelage à une simple épithète (ou à un complément nominal appelé, Dieu sait pourquoi, « déterminatif ») résulte de la plus normale des opérations. Car, selon certaine façon d'envisager la syntaxe des subordonnées, la relative avec antécédent défini n'est que la banale transformation d'une épithète. La même analyse s'applique à l'attelage adverbial, qui coordonne ou juxtapose un adverbe ou une locution adverbiale à une proposition adverbiale (ou circonstancielle). Cette construction est, elle aussi, courante et ne pose pas de graves problèmes de syntaxe. En voici un exemple, en passant :

(5) ... il existe comme un champ magnétique qui, soudain — et sans que je m'en rende compte à moi-même — me fait découvrir le désir... (Sollers, 33).

On s'attendrait donc à ce que l'attelage de la proposition substantive fût aussi facilement analysable et réalisable. Les « complétives » et les « interrogatives indirectes » ne sont-elles pas des substantives, donc capables d'as-

sumer une fonction équipollente à celle du « nominal »? Du reste, on le sait, bien des linguistes d'aujourd'hui — et avant eux une certaine grammaire traditionnelle ainsi que la syntaxe structurale de L. Tesnière — ont établi l'équivalence fonctionnelle de la complétive, parfois aussi de l'interrogative indirecte, avec le nominal — c'est la fameuse théorie de la « translation » ou de la transformation 1.

N'empêche que l'usage, littéraire et même sous-littéraire, prouve que l'attelage de la substantive reste un phénomène qui s'écarte sensiblement de la norme, et qui mérite par conséquent une étude attentive et tant soit peu approfondie.

Avant toutefois de continuer, force nous est d'essayer de mieux définir ce que nous comprenons par le terme (proposition subordonnée) « substantive ». Les exemples (2), (3) et (4) ci-dessus ont pu illustrer, en gros, ce de quoi il s'agissait. La nomenclature classique « complétive » et « interrogative indirecte » pèche un peu par l'incohérence et par l'à-peu-près, mais elle est au moins familière et transparente, et ne provoque pas normalement de malentendus. Par contre, les catégories (a) et (b) mentionnées au début de cette étude risquent de se confondre, ce qui nous impose une série de considérations préliminaires.

Parfois, il est en effet très malaisé de distinguer entre une substantive relative et une interrogative indirecte. R. L. Wagner et J. Pinchon citent deux phrases qu'ils considèrent comme « des cas ambigus » ²:

- 1. En ce qui concerne la grammaire traditionnelle (et sémantico-psychologique), cf. F. Brunot, La Pensée et la langue, Paris, Masson, 3º éd., 1953, p. 336. Pour des vues plus modernes, v. par ex. L. Tesnière, Éléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck, 2º éd., 1969, notamment p. 82-83 et 546 sqq. sur « les translatifs » et la « translation du second degré » (= la subordination). De même, l'on trouvera, dans presque n'importe quel manuel de grammaire transformationnelle, des observations sur la nominalisation et l' « enchâssement » de la complétive : cf. par ex. N. Ruwet, Introduction à la grammaire générative, Paris, Plon, 2º éd., 1968, p. 213; ou J. Dubois et Fr. Dubois-Charlier, Éléments de linguistique française : syntaxe, Paris, Larousse 1970, passim, surtout p. 225-226 et 237 sqq. Mais c'est précisément dans ces derniers ouvrages contemporains peu orientés vers la stylistique, abstraits et hâtifs qu'on expédie de la façon la plus cavalière l'attelage de la proposition substantive au simple nominal.
- 2. R. L. Wagner et J. Pinchon, Grammaire du français classique et moderne, Paris, Hachette, éd. revue [1973], p. 569, où l'on déclare aussi qu' « il est parfois difficile de distinguer relative et interrogative ». La plupart des grammairiens modernes structuralistes ou autres font des remarques analogues sur la quasi-identité de certaines relatives-interrogatives, par ex. J. Damourette et Éd. Pichon, Essai de Grammaire de la Langue Française, Paris, d'Artrey, t. IV

- (6) Je ne vois pas qui pourrait me rendre ce service [= celui (la personne) qui pourrait ou quelle personne...]
- (7) Je ne sais ce dont vous avez parlé.

L'ambiguïté est réelle — mais insignifiante — dans l'exemple (6). Quant à (7) — qui propose d'ailleurs une phrase un peu artificielle — nous refusons d'y voir une interrogative, le pronom introducteur *dont* n'étant jamais de nos jours un interrogatif ¹. La subordonnée qu'il annonce est donc bel et bien une relative, et ne deviendrait *plutôt* interrogative que sous la forme suivante :

(7a) Je ne sais de quoi vous avez parlé.

Cette ambiguïté provient de ce qu'il est quelquefois impossible de différencier entre la valeur relative et la valeur interrogative que possèdent qui, que, quoi, lequel et, dans certains emplois, même où. C'est pourquoi la grammaire moderne tend à traiter ces pronoms comme des instruments syntaxiques unitaires — en langue —, quitte à considérer les deux valeurs comme de simples effets de sens, dépendant du contexte, autrement dit du sémantisme qu'on veut bien accorder soit au verbe principal soit à la subordonnée qui complète celui-ci ².

[1934] p. 361. Par contre, M. Gross, Grammaire transformationnelle du français. — Syntaxe du verbe, Paris, Larousse, 1968, affirme, mais sans s'expliquer, que les deux types de propositions ne sont que « superficiellement identiques » (p. 151).

1. Jusqu'au xvie siècle, le relatif dont pouvait se confondre, phonétiquement et fonctionnellement, avec l'interrogatif d'où. Cf. G. Gougenheim, Grammaire de la langue française du 16e siècle, Paris, Picard, nlle éd., 1974, p. 101.

2. Parmi les nombreux traités et articles qui adoptent cette attitude (l'unicité en langue de qui, que, etc. et leur dualité possible dans le discours, donc en matière de style), citons d'abord une grammaire traditionnaliste : Kr. Sandfeld. Syntaxe du français contemporain — Les propositions subordonnées, Genève, Droz, 1965, p. 59, où l'on présente comme admissible la double interprétation de la proposition « interrogative indirecte ». Ensuite, un structuraliste « fonctionnel » : H. Bonnard, qui, dans son Système des pronoms « qui, que, quoi » en français, in Fr. Mod. 29 (1961), p. 168-182 et 241-251, établit d'abord l'existence d'une seule série de pronoms (p. 172), refuse de distinguer une « opposition morphologique » entre relatif et interrogatif, mais admet « les avantages pratiques de cette distinction » (en pédagogie et en stylistique, p. 251). Ajoutons un formaliste, Kn. Togeby (v. sa Structure immanente de la langue française, Paris, Larousse, 2e éd., 1965, p. 138 et 161 sur le « pronom interrogatif-relatif »), ainsi qu'un exponent des méthodes distributionnelles et génératives, J. Dubois (cf. sa Grammaire structurale du français — Nom et pronom, Paris, Larousse, 1965, p. 169, sur le même pronom à double fonction sémantique). Mentionnons pour A la lumière de ce qui vient d'être dit, nous préférons remplacer nos trois types d'attelages, rapidement énumérés au début de cet exposé, par les trois espèces que voici :

- (a) Nominal et relative-interrogative (introduite par un pronom);
- (b) Nominal et interrogative indirecte (introduite par l'adjectif quel ou par un adverbe conjonctionnel : si, comment, quand, etc.);
 - (c) Nominal et complétive (introduite par la conjonction vide que).

Il est aussi entendu que la catégorie (a) n'inclut pas les relatives-interrogatives ayant un antécédent indéfini (ce, plus rarement celui, celle, etc.) : cet outil étant lui-même un nominal, il n'entre nullement dans un véritable attelage asymétrique lorsqu'il se trouve juxtaposé ou coordonné à un autre nominal — nom, pronom ou infinitif :

- (8) « Je revois la maison, et ce à quoi nous tenions plus qu'à la vie même... » (Aragon, 516)
- (9) Je ne peux m'expliquer ni sur ce que j'ai fait à Lahore ni sur le pourquoi de ce refus. (Duras, 39)

Ce type de construction n'est peut-être pas très équilibré du point de vue de la masse phonique des divers termes; mais elle est parfaitement symétrique, non seulement quant à la fonction de ceux-ci, mais aussi quant à leur forme. En bref, nous avons, dans les exemples (8) et (9) ci-dessus, deux nominaux des deux côtés de la conjonction et ou ni. Si l'on reproche au nominal ce de s'être laissé prolonger par une relative, l'on répondra que le même phénomène peut se produire dans le cas de l'autre nominal; soit — s'il est permis de développer ainsi la phrase d'Aragon:

(8a) Je revois LA MAISON que nous habitions à l'époque et CE à quoi nous tenions plus qu'à la vie même...

J'insiste: il peut y avoir des différences — et non seulement d'ordre phonique ou quantitatif — entre un terme tel la maison et un autre qui commence par ce et qui doit forcément se voir compléter par une relative; mais les deux sont équivalentes structurellement; et c'est ce qui compte ici. Voici pourquoi cette tournure, qui est assez courante, ne sera pas considérée dans la suite de cette étude, tout comme elle n'a pas été incluse dans nos

finir un guillaumien, G. Moignet et son Système du paradigme QUI/QUE/QUOI, publié dans les Tralili, 1967, et reproduit dans le volume Études de psychosystématique française, Paris, Klincksieck, 1974, p. 163-183.

statistiques de tantôt. Inutile d'ajouter que les phrases contenant quiconque nous intéressent encore moins, cet «indéfini» étant un nominal au même titre que l'expression celui (qui, que, etc.).

* *

Le temps semble arrivé pour que nous nous occupions — enfin — de cette modeste recherche syntaxique et stylistique promise sur l'attelage substantif. Nous demandons une fois de plus l'indulgence du lecteur, auquel nous proposons ici un certain nombre de petites remarques, afin que la portée de notre étude et la manière dont nous l'envisageons deviennent encore plus claires.

1º Par le terme « nominal », nous comprenons toute expression qui ne contienne pas une forme prédicative et vivante du verbe : il s'agit donc essentiellement du *nom*, du *pronom* et de l'*infinitif* (et, bien sûr, de syntagmes ayant pour noyau une de ces trois « parties du discours ») 1.

2º Le problème se pose quel que soit l'ordre des termes attelés: nominal + substantive ou, inversement, substantive + nominal. Et cependant, comme on l'apercevra au cours de cet exposé, l'ordonnance des membres de l'attelage ne provient presque jamais d'un choix arbitraire. Comme principe général, l'on peut affirmer d'ores et déjà que le terme le plus limité quantitativement et le moins impressif — le simple nominal — cédera la place d'honneur, c'est-à-dire la fin, au terme le plus frappant et le plus massif — à la proposition substantive. L'ordre des éléments est donc très souvent affaire de hiérarchie et de masse sonore, donc de stylistique (à moins que ce ne soit — plus rarement, il est vrai — le contraire : çà et là, c'est la place, initiale ou finale, qui décide de la valeur expressive ou impressive de chacun des deux termes raccordés). Enfin, dans certains rares cas, l'ordonnance des composantes est gouvernée par de purs calculs de syntaxe ou de sémantique, par le désir d'observer telles règles de grammaire ou d'esquiver d'éventuelles amphibologies (cf. exemples 17 et 17a ci-après).

Il est entendu aussi que, bien qu'en général nous parlions de deux termes, il peut y avoir aussi, selon les besoins du discours, des attelages de trois, quatre ou plusieurs termes. Plus le nombre des éléments asymétriques est

^{1.} La coordination et la juxtaposition du *nom* et de l'*infinitif* n'entrent pas dans notre propos; signalons seulement, parmi les nombreux grammairiens qui s'en sont occupés, Damourette et Pichon, *op. cit.*, t. III [1933], § 1038.

élevé, plus les possibilités d'agencement sont variées; et chaque cas exige son explication, qu'on trouvera d'habitude dans la configuration, le sens, le niveau stylistique ou les intentions expressives de ces structures complexes (cf. exemples 44 et 59 plus loin).

- 3º Dans le cas de la relative attelée, seule la coordination des termes inégaux adjectif ou complément/ET/proposition relative avait retenu notre intérêt, puisque la juxtaposition nous ramènerait à la simple relative en dépendance directe de son antécédent. Cf. en effet :
 - (10) Un homme intelligent (ou : sans scrupules), qui est capable de tout.
 (10a) Un homme intelligent (ou : sans scrupules), ET qui est capable de tout.

Au contraire, lorsqu'il s'agit de la *substantive attelée*, la juxtaposition devrait pouvoir jouer dans la même mesure que la coordination. C'est qu'en théorie l'attelage reste attelage même là où les termes asymétriques se retrouvent placés côte à côte, sans aucun lien coordinateur. A preuve cette phrase de journal:

(II) Ils ont l'impression de ne pas se faire voler, que l'addition ne soit pas à la tête du client (France-Soir, 21.8.1974, p. 9).

Il est pourtant vrai que la conjonction rend souvent l'attelage plus clair, en attirant l'attention sur l'égalité fonctionnelle qui doit exister entre les termes ainsi réunis. Reprenons par exemple la phrase déjà citée de Marcel Aymé:

(4) « Je voudrais penser comme tout le monde et que ça se voie sur ma figure » (Aymé, 181).

Remplaçons l'outil et par une pausette, marquée par une virgule, et la mise en facteur commun auprès du verbe voudrais ne semblera pas atteinte :

(4a) Je VOUDRAIS penser comme tout le monde, que ça se voie sur ma figure.

L'équivoque peut néanmoins planer dans ce cas, si l'on comprend que ça se voie comme une subordonnée finale de style familier (= POUR QUE ça se voie).

Ailleurs, la conjonction de coordination, en établissant l'égalité fonctionnelle des deux composantes asymétriques, est capable d'empêcher un autre type d'ambiguïté : l'impression que le second terme ne serait que l'apposition, le simple développement, du premier, La proposition suivante peut, selon l'intonation qui l'accompagne, receler plus d'un sens :

(12) Je pense à quoi je veux, à toi.

Léger malaise donc, puisqu'on ignore si à toi ne fait que reprendre et préciser le groupe à quoi je veux. La situation est toute différente dans les attelages coordonnés suivants, où l'hésitation n'est plus possible :

- (12a) Je pense à quoi je veux ET à toi.
- (12b) Je ne pense pas (NI) à quoi je veux, NI à toi.
- (12c) Je pense (OU) à quoi je veux OU à toi.
- (12d) Je ne pense pas à quoi je veux, MAIS à toi.

Ces derniers exemples nous apprennent aussi que les conjonctions de coordination autres que et permettent non seulement de relier, mais aussi de signifier ou d'accentuer soit la négation (ni), soit la disjonction (ou), soit enfin l'adversation (mais). Cf. aussi, inter alia, les phrases littéraires (42) et (46) ou les exemples imaginés (15) et (34) ci-après.

4º Dans notre article précité, nous avons essayé d'identifier et de définir la véritable conjonction de coordination. Pour ne pas répéter notre démonstration et nos remarques d'ordre bibliographique, qu'il suffise de déclarer ici que, du moins dans les attelages en question, nous ne pensons qu'aux outils déjà rencontrés dans les derniers exemples (12a-12d) : et, ni, ou (éventuellement soit... soit), mais; alors que les morphèmes or, donc, car — sur lesquels nous nous sommes expliqué ailleurs plus d'une fois — ne constituent pas pour nous de véritables instruments de pure coordination. Il faut d'autre part admettre que l'attelage peut s'effectuer çà et là également à travers des succédanés de conjonction copulative (aussi, comme, ainsi que, etc.) ou par des expressions corrélatives du type aussi bien... que, à condition, bien sûr, qu'une complétive introduite par la conjonction vide que ne suive pas immédiatement un autre que. Soulignons enfin que, tout comme dans le cas de l'attelage de la relative, et reste la conjonction passe-partout, alors que ni, ou et mais, malgré leur apport sémantique (v. la remarque précédente, in fine), sont plutôt rares: l'occasion de les employer ne se présente pas trop souvent; et de toute façon, l'outil additif par excellence, et, convient à presque toutes les situations. Il peut remplacer avantageusement n'importe quel concurrent, cf. ci-après ex. (41), remarque 2° et note 19. Passons maintenant à l'étude des divers attelages substantifs, en nous servant non seulement des textes-témoins, livres et journaux (qui, on le sait déjà, ne réussissent qu'à livrer un nombre limité d'exemples), mais aussi des échantillons fournis par le hasard de nos lectures — sondages dans des ouvrages de toutes sortes ou dépouillements d'une littérature linguistique plus ou moins pertinente.

I) L'ATTELAGE DE LA RELATIVE-INTERROGATIVE.

Un examen attentif des diverses possibilités nous oblige à adopter ici une classification quelque peu compliquée. Plusieurs variétés principales se présentent dès l'abord, selon que le pronom relatif-interrogatif introduisant la substantive attelée remplit la fonction de complément prépositionnel, de complément direct ou de sujet. On évoquera ensuite l'attelage de la relative-interrogative avec les autres types de substantives, pour finir par l'épineux problème des cas-limites, où l'on oscille entre attelage et zeugme.

a) Le pronom relatif-interrogatif est complément prépositionnel.

La subordonnée attelée admet en général la juxtaposition ¹ aussi bien que la coordination et, par rapport au terme non développé, l'antéposition autant que la position finale. Dans les phrases suivantes, il s'agit invariablement de relatifs-interrogatifs et de nominaux précédés de prépositions et, pour l'instant, en dépendance d'un verbe. Le qui suppose un contenu animé; le quoi, une substance inanimée; mais chacun d'eux a le droit d'entrer dans des attelages « hybrides » (animés-inanimés, comme dans l'exemple 15a):

- (14) Je le dirai à tout le monde et à qui je voudrai.
- (14a) Elle arrivera à quoi elle veut et même à la présidence.
- (15) Il s'agira vraisemblablement ou de mon voisin ou de qui tu proposeras.
- (15a) On parlera de quoi tu veux et de mes amis.

Les pronoms qui et quoi suivent ici des prépositions parce que les verbes supports (dire à, arriver à, s'agir de, parler de) ne peuvent se construire autrement. La préposition est donc répétée avant chacun des termes de l'attelage, pour introduire et le nominal (par exemple, de mon voisin) et la

(13) On s'est débarrassé de qui vous avez désiré — de mes ennemis (aussi).

^{1.} Comme on l'a déjà entrevu, la juxtaposition s'arroge le droit d'exiger certains artifices phonostylistiques — la petite pausette; ou bien, même celui de frôler la coordination, grâce à l'emploi d'adverbes à valeur conjonctionnelle. Tout cela, afin d'éviter l'amphibologie:

substantive (de qui tu proposeras). On peut se demander si, à cause de cette répétition, on a vraiment affaire à de purs attelages.

Par contre, il y a des cas où les pronoms *qui* et *quoi* sont précédés de prépositions imposées par leur fonction à eux dans les propositions qu'ils introduisent; alors que le nominal attelé peut, bien entendu, se construire directement (s'il est objet direct), comme dans:

(16) Je comprends tes intentions et à quoi tu penses.

Ou bien, pour offrir un exemple littéraire, reprenons le texte déjà cité d'Aragon :

(2) Elvire décrivait avec passion les robes et aussi quelques excentricités masculines, et de quoi avait l'air un homme très bien qui lui avait souri... (Aragon, 477).

Et voici, procurée par un sondage, une phrase dans laquelle l'attelage se fait avec *de quoi* d'interrogative-relative à l'infinitif:

(17) [M. J.]... n'arrête pas de chercher sa voie et de quoi occuper ses loisirs... (Le Canard enchaîné, 21.8.1974, p. 2).

A remarquer que l'ordre inverse prêterait à équivoque, puisqu'on serait enclin à comprendre le syntagme sa voie comme coordonné à ses loisirs, ce qui remplirait la phrase d'un contenu tout à fait absurde :

? (17a) ... chercher de quoi occuper ses loisirs et sa voie...

Au moins, cet essai de permutation (17-17a) nous a permis d'illustrer les considérations théoriques de tantôt sur l'ordonnance des composantes au sein d'un attelage asymétrique, et les raisons pour lesquelles on a préféré ici — comme souvent ailleurs — l'antéposition du terme réduit, le nominal, au terme complexe et succulent, la proposition. Dans la phrase glanée dans « Le Canard enchaîné », ce sont à la fois la sémantique et la stylistique qui ont présidé au choix des priorités.

Les exemples proposés jusqu'ici ont pu laisser l'impression que tout verbe accepterait sans hésitation une relative-interrogative introduite par un qui ou un quoi prépositionnels. Cela n'est vrai que dans certains cas, surtout avec des prépositions simples (à et de), dans des propositions d'un type élémentaire, telles que dans les ex. 13-17, ou bien après des verbes principaux à sens nettement interrogatif. Ailleurs, la langue semble pencher vers la construction moins déconcertante, parce que plus facilement analysable,

au centre de laquelle trône un antécédent démonstratif. Autrement dit, en face de « Je ne sais (demande) devant qui, contre quoi... », on trouve de préférence « Je parle devant CEUX qui, contre CE que, etc. »

Ce phénomène devient encore plus manifeste là où les compléments attelés doivent dépendre non pas d'un verbe, mais d'un nom. C'est que la syntaxe française ne raffole pas, que nous sachions, de la construction (i) nom + (ii) préposition + (iii) QUI/QUOI + (iv) verbe; précisons que le verbe (iv) ne joue aucun rôle dans l'emploi de la préposition (ii).

Pour ce qui est de qui, le relatif-interrogatif de l'animé: il entre très difficilement dans un syntagme tel que « l'indignation contre qui vous a blessé ». Le français standard le remplace par l'expression, bien plus claire et plus analytique « l'indignation contre CELUI (CELLE, CEUX, CELLES) qui vous a (ont) blessé ». Certaines constructions prépositives restent néanmoins possibles, mais restreintes en nombre et limitées à des tournures plus ou moins figées, ainsi:

- (18) L'attitude de qui vous savez et du parti est nette.
- (18a) L'attitude du parti et de qui vous savez est nette.

En effet, qui vous savez peut être considéré comme une locution toute faite, sorte de nom ou pronom plus ou moins indéfini.

Mais lorsque le pronom est quoi, il faut s'attendre à de nouvelles complications, à moins que ce quoi ne possède un antécédent défini et ne devienne par là l'équivalent d'un relatif non neutre et non interrogatif (= lequel), comme dans : « le but vers quoi (= vers lequel) je tends ». C'est là un archaïsme ou, au contraire, la reprise moderne et peut-être un peu précieuse, d'un vieil usage ¹. Si cependant l'on s'efforce de fabriquer des exemples de cette construction, où quoi demeure non seulement inanimé mais encore privé de tout antécédent défini et explicite, on aboutit à des phrases gauches ou ambiguës, et d'une orthodoxie grammaticale suspecte :

- ? (19) La PERTE de quoi il avait économisé et de son poste le rendit fou.
- ? (20) Le REGRET de quoi elle aurait pu faire et des occasions ratées l'empêchait de dormir.

La situation ne semble pas s'améliorer — au contraire — si la relativeinterrogative, au lieu d'accepter la présence, donc le voisinage trop étroit

I. Pour le *quoi* non neutre, ce ci-devant archaïsme redevenu aujourd'hui monnaie presque courante, au moins dans un certain style, cf. notre article *Ce pour quoi*, *ce pourquoi ou c'est pourquoi*? dans *R. Li. R.*, xxxII (1968), p. 341-361, notamment p. 343 et n. I (avec bibliographie succincte).

du nom subordinateur (perte, regret), se laisse précéder par le nominal, auquel elle sera coordonnée en tant que second terme de l'attelage :

- * (19a) La PERTE de son poste et de quoi il avait économisé le rendit fou.
- * (20a) Le REGRET des occasions ratées et de quoi elle aurait pu faire l'empêchait de dormir.

Remettons les choses en place : à cause d'une illusion optique, on a l'impression que le pronom quoi est uniquement rattaché au nom-support qui le précède (perte, regret); en réalité il doit aussi introduire une substantive et dépend autant, sinon davantage, du verbe de celle-ci. Ne nous étonnons donc pas si la grammaire préfère à cet ambivalent (et trop emphatique) de quoi, l'analytique de (tout) ce que. A présent, rien ne s'oppose plus à l'attelage « regrets des occasions ratées et de ce qu'elle aurait pu faire ». Seulement, comme on le sait déjà, ce n'est pas là un véritable attelage de deux membres asymétriques, mais la simple coordination de deux nominaux (occasions et ce), phénomène banal et qui déborde notre propos.

b) Le pronom relatif-interrogatif est complément direct.

L'attelage ne pose aucun problème là où le pronom représente une essence animée, ainsi :

- (21) Je vais voir les candidats de mon partenaire et (aussi) qui tu voudras.
- (21a) Je vais voir qui tu voudras et (aussi) les candidats de mon partenaire.

Pour un exemple littéraire — de style tout à fait moderne, quoique datant du xVIIe siècle, où le pronom relatif-interrogatif est « dianaschète » (= attributif) — versons au dossier cette phrase dont se servent Damourette et Pichon dans leur inventaire des subordonnées « percontatives » :

(22) Dès que je lui eus dit *la personne* et *qui étoit son père*, il me demanda combien on me donnoit (Ch. Perrault) ¹.

Alors que chez Proust, cet éminent créateur d'attelages, nous avons rencontré ce fragment phrastique :

- (24) ... pour qu'il [...] sût mon nom, qui était ma mère... (Proust) 2.
- 1. Damourette et Pichon, op. cit., t. IV, p. 357. Cf. ce vers de Racine, Iphigénie, V, 4, cité par M. Grevisse, Le bon usage, Gembloux, Duculot, 10e éd., 1975, p. 157 (le pronom n'est plus attributif):
 - (23) Ah! savez-vous le crime et qui vous a trahie, /Madame?
- 2. Marcel Proust, A la recherche du temps perdu, Paris, Gallimard « Pléiade », t. I, 1954, p. 415.

Ici, le nominal inanimé est allié à une substantive introduite par *qui*, donc à un contenu animé; comme d'ailleurs dans cet autre exemple littéraire, contribué par Kr. Sandfeld:

(25) Il me plaisait de savoir vos intentions et qui est mon plus grand ennemi dans la maison (P. Hamp) 1.

Quant à l'outil introducteur de l'inanimé, quoi, nous revoici dans l'embarras. Cette fois la grammaire normative est catégorique : pas d'emploi direct, c'est-à-dire non prépositionnel, pour le quoi relatif suivi d'un verbe prédicatif. D'où l'impossibilité d'opérer l'attelage (théorique) suivant (à comparer à l'exemple 16 ci-dessus) :

* (16a) Je comprends tes intentions et quoi tu penses.

Le français correct accepte ici une des formes analytiques ce que tu penses ou ce à quoi tu penses (les deux n'étant pas absolument équivalentes du point de vue du sens); bien sûr, on ne retrouve plus d'attelage asymétrique dans ces tournures centrées sur le nominal ce.

Par contre, l'interrogative indirecte à l'infinitif se laisse annoncer par l'atone que, donc sans préposition; ou bien, de plus en plus de nos jours et même dans la langue littéraire, par un quoi tonique mais en emploi direct, c'est-à-dire non prépositionnel 2:

- (26) Je ne sais plus mon propre nom ni que (quoi) répondre.
- (27) Je me demande que (quoi) faire et un tas d'autres questions.

c) Le pronom relatif-interrogatif est sujet 3.

Comme on l'a déjà dit, nous ne nous préoccupons pas de l'antécédent contenu dans un démonstratif, de préférence ce; mais, pour mieux expliquer ce qui va suivre, voici une construction qui, grâce précisément à cet antécédent, est facilement réalisable et parfaitement correcte:

- (28) Mes amis et (tous) ceux qui restent en ville sont invités.
- 1. Kr. Sandfeld, op. cit., p. xIII et 66.
- 2. Pour les emplois relatifs ou interrogatifs, prépositionnels ou non, de quoi, v. par ex. G. et R. Le Bidois, Syntaxe du français moderne, Paris, Picard, 2º éd., 1967, §§ 536 sqq. et 619 sqq.; et M. Grevisse, op. cit., p. 524, 542 et 544. L'emploi de quoi non prépositionnel introduisant une subordonnée non infinitive existe parfois dans « la parlure vulgaire, et aussi dans la conversation négligée ». Ex. [oral]: « Je ne sais plus absolument du tout, quoi j'ai rêvé. » (Damourette et Pichon, op. cit., t. IV, p. 360).
- 3. Sujet ou, dans certaines circonstances et selon certaines interprétations, attribut du sujet, ou même apposition (v. les ex. 30a-31-31a ci-après); en tout cas, et c'est l'essentiel, il ne s'agit plus de substantive en fonction de complément.

Ici, pas de vraie asymétrie, donc pas d'attelage insolite, puisque mes amis et (tous) ceux sont deux nominaux en équilibre. Renonçons maintenant au second nominal (ceux), et l'on obtiendra la phrase discutable que voici :

* (28a) Mes amis et qui restent en ville sont invités.

Construction raboteuse, et surtout ambiguë : elle laisse l'impression que le syntagme mes amis serait l'antécédent d'une banale relative, qui restent en ville. Mettons le premier sujet au singulier, et nous aurons cette structure informe, équivoque pour les oreilles, et totalement agrammaticale à la lecture :

* (28b) Mon ami et qui restent en ville sont invités 1.

J'ajoute, pour être complet, que la juxtaposition dans ce cas est aussi peu acceptable, car elle nous conduit soit à une simple relative avec antécédent, donc à une phrase correcte mais tout à fait différente de ce qu'on voulait exprimer par (28):

(28c) Mes amis, qui restent en ville, sont invités.

soit à une construction étrangement agrammaticale :

* (28d) Mon ami, qui restent en ville, sont invités.

Si, au contraire, l'on antépose cette relative-interrogative au nominal, l'on obtient une phrase théoriquement possible mais trop peu française (l'on préférerait, bien sûr, Ceux qui restent en ville et...):

* (28e) Qui reste en ville et mes amis (mon ami) sont invités.

Le fait est que le type de phrase commençant par un relatif-interrogatif sans antécédent et constituant à lui seul le sujet représente un tour archaïque, comme dans les dictons :

- (29) Qui vivra verra. Qui m'aime me suive, etc.
- r. Les oreilles seront blessées autant que les yeux, si au lieu d'un vocable tel rester, on emploie un verbe à formes phonétiquement différenciées au singulier et au pluriel de la 3º personne, cf. : * (28p) « Mon ami et qui font séjour en ville sont invités ». D'autre part, nous ne croyons pas nécessaire de prolonger la discussion en remplaçant (ceux) qui restent par la construction correspondante au singulier (celui) qui reste, cf. en effet : * (28q) « Mes amis et qui reste... » ; * (28r) « Mon ami et qui reste... » (phrase faisant, à tort, figure de simple adjective attelée), etc.

Essayons d'atteler à ces relatives-interrogatives en fonction de sujet, des nominaux : nous constatons que, cette fois, l'opération n'est pas impossible et qu'on peut briser ou modifier les clichés, en vue d'un but stylistique bien défini : humour, noir ou blanc ; ironie malicieuse ; paradoxe inquiétant :

```
(29a) Qui vivra — et tous les autres — verra (verront) 1.
```

(29b) Qui m'aime — (et) elle(s) aussi — me suivent (ou : suivez-moi).

Mais l'ordre inverse est inacceptable, puisque nous retombons dans l'ambiguïté ou l'agrammaticalité déjà observées dans les phrases libres, non clichées :

- * (29c) Tous les autres (ou : l'autre), et qui vivra, verront.
- * (29d) Elle(s) aussi et qui m'aime me suivent (ou : suivez-moi).

Bref, la relative-interrogative en fonction de sujet, introduite qu'elle est par un simple *qui*, ne réussit à s'atteler à un (pro)nom que dans les tournures archaïsantes, où le *qui* sujet animé ouvre la phrase; en outre, l'attelage avec un nominal du type infinitif s'avère être formellement interdit, puisque par définition, l'infinitif correspond à une substantivation inanimée.

L'attelage d'une relative-interrogative introduite par qui pronom animé devient pourtant possible dans des phrases libres (non clichées) là où ce qui (ou le nominal coordonné ou juxtaposé) est soutenu — annoncé ou repris — par le pronom neutre que la syntaxe traditionnelle appelait « sujet grammatical ». Par exemple, si ce qui sujet est postposé à un verbe précédé de l'indispensable il ou ce (cela, ça):

- (30) Il n'importe qui viendra, ni/mais les cadeaux qu'on apportera.
- (30a) Ça n'a pas d'importance, qui viendra, ni/mais les cadeaux qu'on apportera.

L'on observe de même une plus grande facilité d'attelage dès que la substantive se trouve en extraposition emphatique, pour expliciter le neutre ce qu'accompagne un des présentatifs c'est, voici, voilà :

- (31) Ce qui m'intéresse, c'est qui viendra et l'endroit d'où l'on viendra.
- (31a) Voici/voilà ce qui m'intéresse : qui viendra et l'endroit d'où l'on viendra.
- (31b) Qui viendra, et l'endroit d'où l'on viendra, c'est/voici/voilà ce qui m'intéresse.
- I. Si dans l'ex. (29a) on remplace la coordination par la juxtaposition en supprimant et, la phrase perd de sa clarté ou prend un sens tout à fait différent de celui qu'on escomptait: Qui vivra, tous les autres, verra (verront). C'est que tous les autres semble devenir ici une simple apposition de qui vivra, et non pas une addition, un second sujet différent et attelé.

Si l'on quitte maintenant le domaine de l'animé, la situation se complique davantage. Parmi les relatifs-interrogatifs non précédés d'un démonstratif, seul qui peut encore servir de sujet — et cela, dans quelques formules archaïques (qui pis est, qui mieux est, etc.). Mais ces structures sont en réalité des restrictives, en fonction d'apposition anticipante par rapport à la principale qui suit, par exemple : « Qui pis est, (c'est qu') il a renoncé ». Bien plus, il y en a qui regardent ces tournures, et non sans raison, comme des propositions en trompe-l'œil, ou, psychologiquement parlant, comme des indépendantes ou de simples incidentes. Il n'est donc pas étrange que l'attelage avec ces structures sui generis ne puisse pas réussir, disons mieux, ne puisse même pas exister. Les exemples ci-dessous ne sont que des assemblages factices, contrevenant au bon sens logique et grammatical :

* (32) Qui pis est et la nouveauté de l'affaire (c'est qu') il a renoncé.

Pour simplifier, permettons au nominal de se faire représenter par un adjectif substantivé qui joue à peu près le même rôle sémantique que la locution *qui pis est*; l'on obtiendra un énoncé ambigu et maladroit, et qui par surcroît ne sera pas senti comme un vrai attelage :

- ? (32a) L'essentiel et qui pis est, (c'est qu')il a renoncé.
- ? (32b) Qui pis est et l'essentiel, (c'est qu')il a renoncé.

En effet, pis et essentiel peuvent être pris comme les deux attributs coordonnés du même sujet, dans la même proposition; d'autre part, si l'on omet la conjonction et, le second terme deviendra l'apposition du premier, le quasi-synonyme ou le renforcement de celui-ci. Résultat : quelle que soit la forme prise par cette construction — coordonnée ou juxtaposée, correcte ou fautive —, elle ne fait plus figure de concaténation asymétrique entre un nominal et une proposition.

d) La relative-interrogative attelée à d'autres subordonnées substantives.

La parenté de la relative-interrogative et de l'interrogative indirecte étant si étroite, leur coordination/juxtaposition ne pose aucun problème spécial de syntaxe; d'aucuns remplaceraient même le mot « parenté » par « identité ». On se contentera donc d'en donner ici, en vrac, une petite série d'exemples, qui se passeront sans difficulté de tout commentaire :

- (33) Je comprends de quoi tu t'occupes et à quel point tu détestes ce métier.
- (34) Je ne demande pas qui viendra, mais si l'on viendra à temps.

- (35) Qui part et pourquoi l'on part, c'est/voici/voilà ce qui m'intéresse.
- (36) [Avec ellipse du verbe de l'interrogative :] Ce qui importe, c'est qui viendra et pourquoi [pourquoi étant considéré comme un pur adverbe].

Quant à la coordination d'une relative-interrogative à une complétive, voici un exemple oral recueilli par Suzanne Allaire ¹:

(37) Nous savons bien qui est Premier ministre et que avant d'être Premier ministre il était quelque chose...

e) Zeugme ou attelage?

Dans toutes les phrases appelées en témoignage jusqu'ici, les termes attelés se suivaient sans que s'interposât entre eux la « principale » — le syntagme régent (nominal ou, de préférence, verbal) mis en facteur commun. La question doit être posée maintenant : que se passera-t-il s'il y a dislocation, c'est-à-dire si les termes attelés renoncent à la coordination/juxta-position immédiate, pour se laisser distribuer à gauche et à droite du contenu central ? Ainsi, pour reprendre sous une forme un peu différente certaines des structures déjà citées :

- (14b) C'est à tout le monde que je le dirai... ou à qui je voudrai.
- (16b) Tes intentions, je les comprends. Mais pas à quoi tu penses.
- (29e) Qui m'aime me suive. (Et) les autres aussi!
- (30b) Qui viendra, ça n'a pas d'importance; mais les cadeaux qu'on apportera.
- (36a) Qui part, c'est/voici/voilà ce qui m'intéresse. Et pourquoi (l'on part).

Y a-t-il ici de vrais attelages? Peut-être devrait-on parler de zeugmes, dans le sens un peu spécial que confèrent à ce terme certains grammairiens, tels Damourette et Pichon, pour lesquels il s'agit, plutôt que d'une mise en facteur commun, d'un « membre de phrases où sont impliquées logiquement des idées explicitées dans un autre membre de phrase ² ». Autrement — et

- 1. S. Allaire, La subordination dans le français parlé devant les micros de la Radiodiffusion, Paris, Klincksieck, 1973, p. 195, n. 2.
- 2. Damourette et Pichon, op. cit., t. IV, p. 276. Le chapitre intitulé Le zeugme (ibid., p. 276-304) traite de tout autres problèmes que le nôtre; les quelques attelages que nous empruntons aux deux éminents grammairiens se trouvent éparpillés ailleurs dans leur Essai de Grammaire, à l'occasion de l'inventaire des diverses subordonnées en français.

Quant au terme zeugme (ou zeugma) lui-même, les manuels et les dictionnaires sont très rarement d'accord sur le(s) sens qu'il faut attribuer à cette figure. Cf. cependant, parmi les plus intéressantes considérations à ce sujet : P. Fontanier, Les Figures du discours [1821-1827], Paris, Flammarion, rééd., 1968, p. 313-

plus simplement — dit, chacune des cinq phrases qu'on vient de soumettre se compose en dernière analyse de trois membres :

- a) Un premier terme, propositionnel ou non, subordonné;
- b) le syntagme principal;
- c) un second terme, propositionnel ou non, subordonné et elliptique (ou zeugmatique).

Il y a une pausette entre (b) et (c), quel que soit l'artifice typographique employé (majuscule en tête de (c); virgule, point-virgule, même point après (b), etc.). Cette rupture de rythme devant le dernier terme — le tronçon elliptique—est à notre sens une des principales caractéristiques du «zeugme» par rapport à notre « attelage », qui, normalement, suppose un enchaînement plus ou moins serein de deux ou plusieurs termes coordonnés ou juxtaposés. « Zeugme » et « attelage » peuvent être — et non seulement du point de vue étymologique — équivalents. Mais, stylistiquement parlant, dans nos attelages l'accent est mis sur l'asymétrie des termes raccordés, et non pas sur l'ellipse, réelle ou supposée, d'un certain matériel linguistique.



A cause de sa complexité inhérente, la relative-interrogative nous a retenu peut-être plus longuement que prévu. Comme on a pu le constater, les atte-

315; J. Marouzeau, op. cit., p. 243; Dictionary of world literature (éd. J. T. Shipley), New York, Philosophical Library, 1953, p. 453; G. Antoine, La Coordination en français, Paris, D'Artrey, 2 vol. 1959-1962, t. I, p. 511; H. Morier, Dictionnaire de Poétique et de Rhétorique, Paris, P. U. F., 1961, p. 481 sqq.; Encyclopedia of Poetry and Poetics (éd. A. Preminger), Princeton U. P., 1965, p. 832 et 905; L. Kukenheim, Grammaire historique de la langue française, Leiden U. P., t. II, 1968, p. 147. Pour une attitude similaire envers le zeugme (envisagé comme une espèce particulière de l'ellipse), chez Ronsard — donc à la suite des rhétoriciens de l'Antiquité et de la Renaissance — on peut consulter A. L. Gordon, Ronsard et la Rhétorique, Genève, Droz, 1970, p. 93-96.

A quoi on devrait ajouter les nombreuses sources qui se réfèrent à ce que j'appellerais « zeugme lexical » : l'assemblage de termes incongrus du point de vue de leur signification, et notamment l'alliance du concret avec l'abstrait (et c'est précisément ce zeugme spécial que M. H. Morier, op. cit., p. 40, désigne sous le nom d'attelage!). Cf. aussi ce double zeugme grammatical et stylistique, simple échantillon parmi les innombrables exemples qu'on peut récolter, surtout chez les humoristes:

(38) Combien de fois, passant devant mon lycée en pantalon et en père, n'ai-je pas eu l'envie d'y rentrer en culotte et en fils! (P. Daninos, Tout Sonia, Paris, Plon 1952-53, cité d'après Le Livre de Poche, (1961), p. 150)

lages de ces propositions n'atteignent jamais une haute fréquence : la sémantique et surtout la syntaxe moderne se plaisent à entasser les obstacles non seulement devant ces jumelages, mais parfois même devant la simple relative-interrogative non attelée. Cela provient de ce que, non pourvus d'antécédents définis, qui et quoi, de par leur nature et leur sens, prêtent plus d'une fois à l'équivoque; ils se sont donc de plus en plus désistés en faveur des constructions plus nettes, parce que plus analytiques, ce qui, ce que, ce à quoi, etc.

C'est ce qui explique que dans beaucoup des cas présentés, plus ou moins acceptables aujourd'hui, nous avons eu affaire à des structures surannées et parfois aussi figées, donc rares et stériles. C'est également pourquoi la plupart des exemples, même corrects, étaient d'une part un peu forcés, de l'autre — et pour cause — inventés pour les besoins de la démonstration : le nombre des phrases littéraires que nous avons réussi à appeler en témoins a été en somme assez réduit.

Enfin, ce qui est non moins caractéristique, on a toujours le droit de se demander si les relatifs-interrogatifs qui et quoi, précédés ou non de prépositions, sont en effet beaucoup moins nominaux que les expressions composées ce qui, ce à quoi. En d'autres termes, on pourrait considérer ces qui et ces quoi comme des pronoms prégnants et cumulatifs, impliquant à la fois l'antécédent (dans la régente) et l'outil de conjonction (introduisant la subordonnée); ce qui n'est le cas ni avec les adverbes interrogatifs si, comment, quand, etc., ni surtout avec la conjonction vide que en tête d'une complétive. Si cette façon d'interpréter le phénomène est juste — et pas mal de grammairiens semblent l'accepter sans oser l'affirmer à haute et intelligible voix —, nos relatives-interrogatives, du moins celles des phrases (14) à (32) ci-dessus, ne constitueraient point de vrais attelages et ne mériteraient pas de côtoyer l'étude des interrogatives indirectes pures et des complétives, dont il va s'agir à partir d'ici.

En tout cas, du point de vue méthodologique, cette étude prolongée de la relative-interrogative en attelage aura eu au moins ce résultat positif, de nous avoir permis une série considérable de réflexions sur la coordination/juxtaposition asymétrique en général. Voilà pourquoi, en passant maintenant à d'autres types de substantives attelées, nous pourrons nous offrir le luxe d'être plus expéditif et d'abréger le commentaire, sans pour autant renoncer à une illustration adéquate.

II) L'ATTELAGE DE L'INTERROGATIVE INDIRECTE.

Nul besoin, cette fois, d'une typologie très détaillée : d'un côté, les possibilités d'attelage ne sont pas trop diversifiées ; de l'autre, les différences existant entre ces variétés ne paraissent pas trop pertinentes. Cela vient de ce que l'interrogative indirecte remplit de préférence une seule fonction, celle d'objet direct (quoiqu'elle assume — sporadiquement — aussi le rôle de sujet, d'apposition ou d'attribut). En outre, et c'est l'essentiel, rien ne l'empêche de s'accoupler en toute liberté avec les nominaux qu'on sait : nom, pronom, infinitif, voire une substantive de type différent. Il n'est donc pas trop difficile de relever des échantillons d'interrogatives en attelage, dans les grammaires ou les monographies tant soit peu méticuleuses — chez Damourette et Pichon par exemple, ou chez Kr. Sandfeld. Quant à nous, nos textes-témoins en ont offert une demi-douzaine de cas sûrs, dont voici quelques-uns :

(39) ... on ignore toujours le sort d'Haïlé Sélassié et quel avenir lui sera réservé. (Aurore, 14-15.9.1974, p. 2).

Attelage avec un pronom, et, ce qui paraît encore plus intéressant, en dislocation :

(40) Hier, j'ai tout raconté à Jean Castelli, et où j'en suis (Charrières, 306).

Comme on l'a déjà entrevu au chapitre de la relative-interrogative, l'ordre nominal + proposition est de beaucoup plus fréquent que l'ordre inverse; ceci, autant pour conjurer les risques de l'ambiguïté que pour construire d'une manière ascendante, le terme charnu étant réservé pour la fin. Voici cependant un exemple d'attelage descendant:

(41) ... nul ne saisirait comment cette minute de sa vie est l'aboutissement de toutes les autres, et l'importance, mal encore conçue, qu'elle revêt pour Pierre... (Aragon, 333).

Deux remarques à faire à propos de cette dernière phrase : 1º Le nominal attelé à la fin est aussi massif, sinon plus, que le premier terme, grâce à ses épithètes ¹ — le participe *conçue* et la relative *qu'elle revêt*, etc. ; 2º La

1. Constatons, phénomène instructif mais pas surprenant, que Kr. Sandfeld, op. cit., p. 66, propose, à côté de sept exemples de nom + interrogative indirecte, seulement deux exemples contraires, d'interrogative indirecte + nom; et que dans ces derniers cas, le second terme, simple nominal, est toujours amplifié, comme dans notre phrase (41), par l'addition de relatives-épithètes. Il faut donc

conjonction de l'attelage est ici et, quoique ni eût été possible ; voilà ce qui confirme, une fois de plus, la grande force expansionniste de et aux dépens de tous les autres outils coordinateurs 1.

Enfin, voici deux exemples, recueillis dans l'Essai de Grammaire de la Langue Française et intéressants en ceci que le premier emploie une interrogative infinitive; le second, un nominal rattaché par une préposition à la locution verbale support de l'attelage ²:

- (42) Je ne sais ni son nom, ni où la revoir (Ph. Datz).
- (43) Encor, sans doute, faudra-t-il/Tenir compte de la lune, pleine ou pas pleine,/Et si l'année est bissextile (Franc-Nohain).

La moisson des exemples modernes, sans être trop plantureuse, ne semble pas confirmer entièrement cette affirmation de M. G. Antoine : « Le français s'accommode assez mal du pesant appareil de l'interrogative indirecte et supporte plus mal encore, il va de soi, de le raccorder à un premier terme simple ³ ».

Quant à l'attelage de l'interrogative indirecte avec d'autres types de substantives, on a vu ci-dessus (ex. 33-3°) des accouplements avec la relative-interrogative. Ce qui pourrait paraître un peu moins naturel, ce serait l'accouplement avec la complétive introduite par que; mais même M. G. Antoine n'y trouve rien à redire, et en procure plusieurs exemples modernes, à des niveaux stylistiques assez divers. Pour nous-même, qui en avons relevé plusieurs échantillons dans nos textes-témoins, nous préférons alléguer une citation livrée par un sondage, parce que c'est un admirable modèle de style familier en discours indirect, qui combine, dans une belle incohérence (intentionnelle, bien sûr), un quadruple assemblage d'interrogative, de nominal et de deux complétives:

(44) Il avait commencé à tout me raconter : comment sa femme avait fait marcher Dupont, « ses souffrances » à lui, que cette femme-là il n'y avait qu'elle et qu'à présent il allait la reprendre... (Vialar) 4.

croire que, pour des raisons de pure stylistique, la structure interrogative indirecte + nom $ISOL\acute{E}$ n'est pas trop recommandable.

- 1. Nous renvoyons à notre article de 1976 sur La relative « attelée », où l'on avait discuté longuement et essayé d'expliquer la suprématie dont jouit et dans les attelages par rapport aux autres outils coordinateurs.
 - 2. Damourette et Pichon, op. cit., t. III, p. 662 et t. IV, p. 356.
- 3. G. Antoine, op. cit., t. I, p. 483; v. aussi p. 493. Pour des complétives attelées à des interrogatives indirectes, ou des interrogatives « attaquées » par des outils dissemblables, ibid. p. 498; sur l'adjonction de l'interrogative indirecte à l'interrogative directe, ibid., p. 499-501, ou Le Bidois, op. cit., § 1332.

4. P. Vialar, M. Dupont est mort, Paris, Éd. de l'Élan, 1949, p. 366.

Cette agglomération de termes disparates — les trois premiers étant en même temps juxtaposés — trahit à merveille l'état d'esprit, la confusion, l'impatience de la personne dont l'auteur essaie de reproduire les épanchements diffus.

III) L'ATTELAGE DE LA SUBORDONNÉE COMPLÉTIVE.

Une petite précision d'abord : nous prenons le terme complétive dans son acception la plus large ; il s'agira donc à partir d'ici de toute subordonnée purement substantive — d'habitude en fonction d'objet direct, mais capable également de servir de sujet, attribut, apposition, etc. — et qui se laisse annoncer d'habitude par la conjonction vide que, rarement par le complexe à ce que, de ce que, etc., où que n'est pas senti comme pronom relatif.

De toutes les substantives, c'est la complétive qui se montre la moins rebelle à l'attelage, ce qui s'explique aisément. D'un côté — et on le sait déjà — la relative-interrogative, dont certaines espèces ne vivotent plus qu'en tant que purs archaïsmes ou formules figées, pose trop de conditions syntaxiques avant d'accepter les « mariages insolites ». Et surtout, dans la langue moderne, elle préfère l'adjonction d'un démonstratif (ce, etc.) aux pronoms qui, que et quoi, ce qui transforme le prétendu attelage en un système formé d'un démonstratif et d'un autre nominal (nom, pronom ou infinitif). Cette construction symétrique ne concerne pas notre propos. D'autre part, l'interrogative indirecte pure accepte les attelages, il faut le reconnaître, sans trop regimber. Seulement, cette construction, quoique orthodoxe voire banale, n'a pas beaucoup d'occasions de se manifester; on la trouve de préférence après un nombre limité de locutions de «sciscitament» (demander, dire, ignorer, savoir, voir, etc.), plus rarement après d'autres verbes pour créer divers effets stylistiques (par exemple, après hésiter, rêver, etc.). D'où la pénurie relative d'exemples d'attelages contenant une interrogative; enfin, si déjà elle se trouve rattachée à d'autres nominaux, il y a toutes les chances pour que parmi ceux-ci on surprenne des substantives amorcées par la conjonction que: nous voilà donc revenus à notre complétive...

En conséquence, il n'est pas surprenant que de tous les attelages des substantives, ce soit celui de la complétive qu'on trouve le plus souvent mentionné — nous n'osons dire analysé — dans les études courantes ¹.

1. Pour ne mentionner qu'une monographie et un article, v. Kr. Sandfeld, op. cit., §§ 12 et 17, et G. Mounin, Le problème des critères d'analyse dans la

Même plus, des esquisses d'une histoire de la question semblent avoir été entamées : l'on rencontre beaucoup de précisions intéressantes à ce sujet, quoique en général insuffisantes et parfois contradictoires, parce que légèrement impressionnistes, trop peu étayées par des dénombrements révélateurs, ou bien tout simplement hâtives et dogmatiques. Pour n'en citer que trois sources :

La Pensée et la Langue de F. Brunot déclare qu' « autrefois » — surtout à l'époque classique — « on pouvait joindre sans difficulté deux compléments d'objet de nature grammaticale différente »; et cela, malgré les vives attaques « des grammairiens de second ordre » et « l'étroitesse de certaines règles inspirées d'une passion excessive pour la symétrie ». Enfin vinrent les romantiques, qui « ont remis cette diversité en honneur ¹ ».

M. G. Antoine, dans sa Coordination en français, admet en gros la théorie d'E. Lerch, selon laquelle il y aurait eu trois étapes : avant le xviie siècle, époque où prolifère sans entraves la coordination asymétrique ; entre 1700-1850, l' « ère syntaxique », qui décrète la proscription de ces phénomènes perturbateurs ; enfin, après 1850, surtout avec l'avènement des Symbolistes, la réintroduction de ces licences de langue qui contribuent à la création des effets stylistiques. Pour ce qui est de l'attelage de la complétive, celuici ne souffre d'éclipse même pas à l'époque classique, qu'il s'agisse de la coordination avec un nom ou avec un infinitif ; quant à sa coalition avec l'interrogative indirecte — structure déjà mentionnée dans notre chapitre précédent — M. G. Antoine estime qu'elle « n'apparaît qu'assez tardivement ² ».

Finalement : un manuel descriptif mi-normatif mi-structural de nos jours, la Grammaire Larousse du français contemporain, impute au classicisme la facilité avec laquelle il coordonnait des objets hétérogènes; or le français aurait de « la répugnance... pour la coordination de deux groupes ou propositions de nature différente ». En conclusion, les auteurs de cet ouvrage n'acceptent que certaines formes d'attelage de la substantive (la coordination de la complétive avec l'infinitif antéposé ou avec l'interrogative indirecte) et répètent que « le français courant répugne à ces alliances » —

description linguistique fonctionnelle: la coordination, p. 199-218 du volume publié sous la direction de J. Martinet, De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue, Paris, P. U. F., 1972 (notamment p. 206-207). Cf. aussi la note suivante.

^{1.} F. Brunot, op. cit., p. 358.

^{2.} G. Antoine, op. cit., t. I, p. 479, 492, 494 sqq., 498.

alliances qu'ils considèrent, avec une belle dose de mépris, soit comme des « effets de phrases » (qu'y a-t-il donc de malodorant dans les effets de phrase?), soit comme des constructions assez répandues « dans le français relâché ¹ ».

Venons-en maintenant à l'illustration. Chose facile à faire, puisque la grande majorité des exemples fournis par nos textes-témoins (sans parler de nos sondages et des trouvailles de nos devanciers) incluent des complétives attelées. Nous n'avons aucune ambition de constituer une typologie complète qui prenne en considération toutes les structures imaginables : cela nécessiterait une quantité énorme de citations éclairant les diverses fonctions que peut remplir la complétive dans sa phrase (sujet, objet, etc.), ou les nombreuses possibilités d'agencement et de permutation, d'emplois conjonctionnels en attelage (et, ni, ou, mais), d'opposition modale (indicatif/subjonctif) ou d'usage aspectuel dans l'infinitif attelé (simple/composé), etc. Mais en dépit des restrictions que nous nous sommes imposées, la revue des cas qui suit sera hélas! peut-être un peu trop longue; l'on essayera d'adoucir le sort de notre lecteur en réduisant au minimum notre commentaire.

Pronom et complétive :

(45) Il vit cela, il comprit cela, et du même coup qu'elle l'aimait... (Aragon, 509).

Complétive-sujet, avec dislocation (donc en construction zeugmatique?):

(46) L'absurdité de la chose n'échappait pas à Mercadier, ni qu'il restât ici, quand il pouvait après tout se lever et partir (Aragon, 331-332).

Nom-objet avec attribut de l'objet + complétive :

(47) Et ils [...] disaient le repas bon et qu'ils n'avaient jamais connu pareille fête (Lunel) ².

(Disaient le repas bon n'est que la forme télescopée de la complétive disaient que le repas était bon).

Verbe introduisant un objet *prépositionnel*, et une complétive sans préposition ³:

- (48) C'est drôle, personne a l'air de PENSER à la tristesse, et que c'est peut-être pire que le dérangement (Rochefort, 74).
- 1. J.-Cl. Chevalier, et alii, Grammaire Larousse du français contemporain, Paris, Larousse, 1964, p. 118 et 121.
 - 2. Cité par Damourette et Pichon, op. cit., t. IV, p. 126.
 - 3. Cf. Kr. Sandfeld, op. cit., § 17.

Cas différent du précédent : la complétive doit se faire introduire par une préposition, d'où le groupe conjonctionnel à ce que (donc pas de véritable attelage) :

(49) ... animaux habitués à leurs caprices et à ce que le réel s'y plie (Sollers, 74).

Nom et complétive attelés à un nom verbal, pas à un verbe :

(50) ... il avait la SENSATION d'un filet aux mailles serrées qui s'était abattu sur lui, et qu'une main puissante le tirait déjà hors des profondes eaux de son milieu natal (Mauriac, 203).

Intuitivement, ou par un naturel apriorisme, bref d'une manière pas trop objective, l'on est tenté de considérer l'infinitif, de par sa nature, comme un élément moins nominalisé, donc un peu plus apte qu'un banal substantif ou pronom à se joindre à une complétive. Voici pourquoi on n'est pas surpris de lire ces lignes de Kr. Sandfeld: « C'est notamment avec un infinitif que la coordination de la proposition complétive est fréquente... ¹». Le savant danois ne s'explique pas et se contente d'en donner un certain nombre d'exemples, qui ne dépasse pas celui des autres attelages (= sans infinitif); aucune statistique comparative n'est malheureusement proposée. Les dépouillements et les sondages que nous avons opérés ne confirment pas cette vue de l'esprit, sans cependant la réfuter catégoriquement: dans nos fiches, les attelages à terme purement nominal dépasse légèrement celui des jumelages contenant un infinitif.

Quoi qu'il en soit, voici une petite collection d'échantillons qui, répétons-le, n'épuisent point la matière (cf. en plus l'ex. (4) ci-dessus, de Marcel Aymé) : Infinitif + complétive, en dépendance d'une locution verbale :

(51) J'AI L'IMPRESSION, au contraire, de vivre parmi des gens chaleureux, intelligents et qui s'interrogent et qu'on ne fait pas une télévision adaptée à eux. (Le Figaro, 18.9.1974, p. 30).

Infinitif et complétive sujets, antéposés à la principale; on se serait attendu à ce que le verbe de la complétive fût au subjonctif; il est vrai que tout ce passage appartient à la langue parlée très familière:

(52) De se trouver devant Madame Héronde dans un état si piteux et que l'autre l'avait vue si pompée, ça devenait une honte horrible (Céline) ².

I. Ibid., p. 22.

^{2.} Cité par M. Currie, La proposition substantive en tête de phrase dans la langue française. Aperçu historique, dans Studia Neophilologica, 43/1 (1971), p. 31-71 (citation à la p. 52).

Les deux infinitifs qui précèdent la complétive dans la phrase suivante ont leurs sujets à eux, ils forment donc, selon certains grammairiens, des propositions infinitives :

(53) [Dans un rêve]... il vit sa figure se déformer, son nez s'allonger et qu'elle avait de grandes moustaches (Proust) 1.

Jusqu'ici, le nominal, (pro)nom ou infinitif, précédait la complétive dans la phrase, ce qui semble en effet naturel, si l'on considère l'étendue et la sonorité respectives des deux termes asymétriques. Mais les cas contraires, sans être fréquents, ne font pas totalement défaut et s'expliquent en général par une conformation spéciale de la phrase, par des visées stylistiques particulières, ou par les deux à la fois :

(54) ... nous avons pu craindre que notre autorité se trouvât ébranlée, et quelque peu terni l'honneur du nom (Curtis) ².

C'est la force verbale, en quelque sorte amoindrie mais néanmoins authentique et tangible, du participe-attribut terni, qui a facilité ici cette coordination un peu recherchée; d'ailleurs, l'auteur y a créé un très beau chiasme: l'autorité ébranlée | terni l'honneur — en réservant pour la fin, comme il se doit, le terme le plus frappant. Bref, on n'a pas l'impression d'un déséquilibre réel ni d'une ordonnance insolite dans ce remarquable attelage.

Le participe retient donc quelque chose de sa valeur verbale ; l'infinitif en fait autant et ne se laisse pas assimiler au substantif, partout et totalement. Il n'est guère difficile — mais pas très courant non plus — de rencontrer des infinitifs coordonnés à une complétive antéposée :

- (55) Il me dit que ça va très bien comme ça et de ne pas me tourmenter pour lui (San-Antonio, 350).
- (56) « Vous auriez bien voulu que ce soit vrai l'histoire de ce soir et avoir beaucoup de robes comme moi ? » (Anouilh) 3.
- (57) Je voudrais qu'on me parle et me mettre à genoux (H. de Régnier) 4.

Toutes ces trois phrases peuvent être considérées comme appartenant au style familier, ce qui expliquerait à la rigueur la licence, si licence il y a,

- 1. Marcel Proust, op. cit., t. I, p. 379. Pour un autre exemple, où l'infinitif n'est pas coordonné, mais simplement juxtaposé à la complétive, v. ibid., p. 398.
 - 2. J. L. Curtis, Les forêts de la nuit, Paris, Juillard, 1947, p. 47.
 - 3. J. Anouilh, Pièces brillantes, Paris, La Table Ronde, 1958, p. 104.
- 4. Échantillon emprunté à Damourette et Pichon, op. cit., t. IV, p. 124, V. aussi les deux exemples allégués par Kr. Sandfeld, op. cit., § 12 Rem. (G. et R. Le Bidois, op. cit., § 1322 reprennent un de ces deux cas).

dans la postposition de l'infinitif attelé. La construction suivante, recueillie par Damourette et Pichon en 1919 « dans la bouche d'un homme instruit » et contenant un infinitif non seulement attelé en postposition mais encore *absolu*, nous paraît nettement exceptionnelle sinon aberrante :

(58) Je t'ai déjà dit, n'est-ce pas, qu'il était trop tard, et moi être arrivé après la mort.

Et les deux linguistes d'ajouter immédiatement : « Mais ce locuteur aurait-il employé la proposition infinitive tout de suite après le verbe ? eût-il dit : « Je t'ai déjà dit moi être arrivé après la mort » ? Cela est douteux ¹ ». Ce qui semble prouver que certains types d'attelages permettent exception-nellement la création de structures phrastiques qui seraient inadmissibles dans d'autres conditions.

Achevons cette série d'illustrations, et en même temps le chapitre consacré à l'attelage de la complétive, par un exemple qui mobilise, l'une après l'autre, une complétive, une interrogative elliptique et une seconde complétive :

(59) ... je savais qu'il m'aimait et de quelle manière, et aussi que je saurais me faire pardonner... (Vialar) ².

Malgré l'accouplement de deux types différents de propositions substantives, on serait tenté d'y voir une construction caractérisée par une belle symétrie; car quoi de plus harmonieux que la formule complétive ET interrogative ET complétive? Mais il est clair que les deux premiers termes composent un tout sémantique et rythmique, avec une mise en facteur commun supplémentaire — ou, si l'on préfère, un zeugme — du verbe m'aimait; et que le troisième terme, par sa signification, par l'emploi verbal (forme en -RAIS), enfin par l'emphase accordée à l'outil introducteur (et aussi et non simplement et), forme en quelque sorte un groupe à part, doté d'une force stylistique accrue. Qu'on me permette donc de finir — si j'ose dire, avant de conclure — par un Q. E. D.: les variétés et les types d'attelage sont infiniment nombreux, comme le sont les effets stylistiques qui en découlent.

IV) CONCLUSION GÉNÉRALE.

A la fin du premier chapitre, nous avons essayé d'interpréter la rareté des relatives-interrogatives (même isolées, mais surtout en attelage); au

1. Damourette et Pichon, op. cit., t. III, p. 573.

2. P. Vialar, op. cit., p. 321. Cf. aussi, du même auteur, l'exemple (44), supra.

début de la troisième section, l'on a, au contraire, entrevu les raisons de la fréquence supérieure des jumelages auxquels participent les *interrogatives* indirectes pures et notamment les complétives.

Et cependant, les statistiques comparatives proposées au seuil de cette étude ont démontré que la somme totale des substantives a'telées se maintient à un niveau très bas en comparaison avec ce qui se passe dans le cas de la relative avec antécédent. D'où vient donc cette discrimination? Comment expliquer que la substantive attelée n'apparaisse que sporadiquement, même dans les colonnes des journaux, et qu'elle soit totalement absente de la prose littéraire d'H. Bazin, P. Daninos, Fr. Sagan ou des ouvrages didactiques de MM. Wagner et Guiraud? Pourquoi, comme on a pu le constater plus haut, certains grammairiens d'aujourd'hui, sans condamner définitivement ces attelages, en reconnaissent l'existence à contre-cœur et les considèrent comme caractéristiques soit d'une langue familière voire relâchée, soit d'un style visant à des effets un peu tapageurs?

Ce qui distingue clairement la proposition adjective de la proposition substantive, c'est que celle-ci semble être beaucoup mieux intégrée à sa phrase que celle-là. Il est vrai qu'il existe des relatives, appelées couramment «déterminatives », sans l'apport desquelles la phrase reste absurde ou même dépourvue de sens. Mais ce qu'on ne peut pas nier, c'est que la relative, du point de vue de ses attributions, ne constitue que le prolongement qualificatif d'un groupe nominal, «l'antécédent » ¹; alors que la substantive remplit toujours une fonction essentielle : complément d'objet en général, et même sujet ou attribut (parfois aussi complément « déterminatif » ou apposition). D'où probablement ce sentiment de malaise, de déséquilibre, lorsqu'on attèle un terme si important, telle la substantive, à un simple nominal; d'où au contraire, l'équanimité avec laquelle on accepte le jumelage de l'adjectif avec l'adjective.

En d'autres termes : c'est l'intégration profonde de la substantive, proposition au rôle si vital, et très souvent aussi, à contenu et à masse si considérables, qui rend en quelque sorte brutal son attelage à un terme de même fonction, mais d'envergure si limitée.

Tout le monde n'est pas grand amateur de ces attelages, et nombreux sont ceux qui l'évitent, surtout en s'exprimant en langage soigné, d'autant plus que la coordination ou la juxtaposition de ces termes risque d'aboutir non seulement à la lourdeur phrastique, mais aussi à une certaine impré-

I. Nous faisons ici abstraction des rares relatives « attributives », plus ou moins stéréotypées, telles que « Le voici qui rentre ; je l'entends qui bouge ».

cision de contour, à une disproportion structurale, et finalement à l'ambiguïté. Au contraire, et tous les spécialistes l'ont signalé, l'alliance de l'épithète avec la subordonnée relative s'explique dans la plupart des cas précisément par un désir d'éviter l'équivoque, l'amphibologie; et nul écrivain ne semble effrayé par cette construction, quelque asymétrique qu'elle soit.

Il est superflu de prolonger la discussion et de comparer aussi l'attelage de la substantive avec celui de la proposition adverbiale. L'exemple (5) cidessus démontre parfaitement avec quelle facilité la subordonnée circonstancielle est capable de se rattacher à l'adverbe : c'est toujours un mariage de deux syntagmes qui ne sont jamais, ni l'un ni l'autre, trop étroitement intégrés dans la structure de leur phrase.

L'attelage de la substantive a néanmoins ses avantages — l'avantage de la rapidité et du raccourci en général, et c'est probablement ce qu'apprécie en lui le langage familier (de préférence après des verbes de volonté, et notamment de déclaration, connaissance, interrogation : vouloir, dire, savoir, demander, etc.). Le style de la bureaucratie et du journal — surtout celui de l'annonce ou de l'inventaire — en profite lui aussi, pour réaliser une économie plus ou moins illusoire, en entassant les détails et en dressant des listes expéditives plutôt qu'élégantes. A preuve cette offre d'emploi, tout à fait banale et caractéristique du genre, et que nous abrégeons légèrement :

(60) Nous demandons — un diplôme A2 électronique [...] — la connaissance des deux langues nationales — que vous possédiez une voiture. (Le Soir, 31.8.1974, p. 24).

Manière de composer que parodie P. Daninos lorsqu'il résume, en une seule phrase, le formulaire indiscret et plein de questions hétérogènes qu'il doit remplir avant de recevoir un visa pour l'étranger :

- (61) Je devais, d'autre part, dire si je n'avais jamais été connu sous d'autres noms, depuis quand j'existe, ma position actuelle et passée (« complete employment history »), mes résidences successives depuis dix ans, la nature de ma complexion et mes signes distinctifs, le degré de mon éducation, les noms de « trois personnes responsables qui ne me soient liées ni par le sang ni par le mariage et qui sont particulièrement qualifiées pour fournir des informations précises sur mon caractère et mes capacités »; enfin déclaration rituelle que je n'ai jamais eu l'intention de renverser « par la force ou par la violence » le gouvernement des États-Unis (Daninos, Tout Sonia) 1.
- 1. P. Daninos, Tout Sonia (v. ci-dessus n. 17 in fine), p. 373-374.

Et inversement, certains écrivains-artistes se permettent des attelages extrêmement hardis, toujours en vue de la rapidité, mais aussi pour frapper le lecteur ou l'auditeur; qui sait si, dans les exemples classiques que voici, les auteurs ne voyaient, plutôt qu'un rythme saccadé, plutôt que de la lourdeur, une élégance que nous n'apprécions plus ¹:

- (62) J'en suis persuadé,/Et que de votre appui je serai secondé (Molière, Les Femmes savantes).
- (63) Ceux qui passent le [= le fait qu'il se parle à lui-même] voient, et qu'il semble toujours prendre un parti... (La Bruyère, Les Caractères).

Aberrations permises par une grammaire et une poétique surannées? C'est possible. Et cependant, Marcel Proust lui-même, écrivant au xxe siècle mais toujours pour une certaine élite littéraire, n'a pas hésité à choquer (ou à intriguer) le lecteur par ce même style asymétrique et heurté ²:

(64) Rachel [...] fit dire au jeune couple d'entrer, ce qu'il fit sans se faire prier, ruinant d'un seul coup la situation sociale de la Berma comme il avait détruit sa santé. Rachel L'avait compris, et que son amabilité condescendante donnerait dans le monde la réputation, à elle de plus de bonté, au jeune couple de plus de bassesse, que n'eût fait son refus (Proust).

Ou bien c'est peut-être là un archaïsme, qui n'est pas formellement interdit par la syntaxe de nos jours, qu'un Proust se permet d'adopter ou de réadapter, mais dont les chances de fleurir et de se développer ne paraissent pas trop brillantes en ce moment.

Jérusalem.

Alexandre LORIAN.

1. Le premier exemple est proposé par G. et R. Le Bidois, op. cit., t. II, p. 359, et repris par la *Grammaire Lavousse*, p. 121; le second, par M. Grevisse, op. cit., p. 157.

- 2. Marcel Proust, op. cit., t. III, p. 1014. Voici enfin une attelage-hapax (nom + complétive introduite par l'expression de ton populaire COMME QUOI), offert par le style fantaisiste d'un roman du xx^e siècle, curieuse bigarrure de registres et d'échos venant, inter alios, de Rabelais, Anatole France et Proust:
 - ... il raconta des aventures imaginaires de Salomon et comme quoi certain petit vendeur d'eau, faisant un jour partie de la fanfare militaire du président de la République, fut attiré par le gouffre de son trombone, y chut et se rompit le dixième os de la colonne. (Albert Cohen, Solal, Paris, Gallimard, 1930 cité d'après réimpr. 1969, p. 49).

TEXTES-TÉMOINS.

Cette liste n'inclut que les livres et les journaux dépouillés *in extenso* et utilisés dans les statistiques. Pour les sondages, v. les références aux ouvrages pertinents dans les notes qui accompagnent l'exposé.

Œuvres littéraires et ouvrages didactiques :

Louis Aragon, Les Voyageurs de l'impériale (éd. définitive), Gallimard, 1947. Marcel Aymé, Uranus, Gallimard, 1948.

Hervé Bazin, Qui j'ose aimer, Grasset, 1956.

Henri Charrière, Papillon, Laffont, 1969.

Pierre Daninos, Le 36e dessous, Hachette, 1966.

Marguerite Duras, Le Vice-Consul, Gallimard, 1966.

Pierre Guiraud, Essais de stylistique, Klincksieck, 1969.

François Mauriac, L'Agneau, Flammarion, 1954.

André Maurois, Mémoires, Flammarion, 1970.

Christiane Rochefort, *Printemps au parking*, Grasset, 1969 (Livre de Poche, 1971).

Jules Roy, Les Chevaux du soleil, Grasset, 1968.

Françoise Sagan, Les merveilleux nuages, Juillard, 1961 (Livre de Poche, 1970).

SAN-ANTONIO, L'Histoire de France vue par San-Antonio, Fleuve Noir, 1964 (Presses Pocket, 1967).

Philippe Sollers, *Une curieuse solitude*, Éd. du Seuil, 1958 (Livre de Poche, 1970).

Robert-Léon Wagner, La Grammaire française, t. I, SÉDÈS, 1968.

Journaux:

France-Soir, 20-25 août 1974	environ	65 pages	« écrites »
Le Soir (Bruxelles), 26-31 août 1974		88	
L'Aurore, 9-14 septembre 1974		66	-
Le Figaro, 16-18 septembre 1974		56	
Le Monde, 3-5 octobre 1974		102	